

ASSOCIATIF

L'Asa du Parc de Maisons-Laffitte

La gestion du bien commun pour mission.

page 03

MONDE

Syndicats à Buts Multiples

Les cousins suisses des Asa.

page 08

JURIDIQUE

Paiement des aides FEADER

Un délai jugé déraisonnable par la CAA de Bordeaux.

page 10

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Asa de la Côte et ADEFOR39

Une expérimentation originale de repeuplement forestier participatif.

page 12

DOSSIER

Asa et notaires : une relation à améliorer...

20 ans après l'ordonnance de 2004, quelques pistes pour une meilleure prise en compte des Asa.

page 4



Quand les Asa deviennent des acteurs reconnus sur le territoire



Dans un numéro comportant un dossier « Asa et notaires », nous pourrions consacrer l'éditorial à ce sujet « fleuve » qui est pour les Asa ce que la météo est pour les Français(es) : un sujet pour râler sans avoir à se remettre en question...

Mais ce qui m'a frappé dans ce numéro, c'est l'article « Monde » où David Charignon partage sa découverte des « SBM » suisses... Sur un modèle très proche de nos Asa, les Suisses avaient des « syndicats à but unique » et dans les années 80-90, certains d'entre eux ont innové en créant des « syndicats à but multiples » (SBM) qui mettent en œuvre plusieurs objets complémentaires pour avoir une cohérence de territoire, un peu comme si on osait un objet d'Asa intégrant la gestion d'un canal gravitaire et de la nappe, dont le canal influence grandement le niveau et même la qualité. Cela me renvoie à 3 idées :

1. En lisant le livre de Max Lefèvre « Compétitivité et agriculture, l'insoutenable obsession » (voir p15), il insiste sur l'importance de responsabiliser les agriculteurs et les propriétaires et d'aider ceux qui veillent à l'amélioration de la qualité de la terre et donc des nappes sous-jacentes. L'Asa peut-elle être un moyen de responsabiliser l'ensemble des propriétaires de parcelles dont la qualité influence celles des nappes sous-jacentes ?
2. Quand nous discutons avec les membres de la mission interministérielle de 2015 pour comprendre comment mieux défendre le modèle Asa, ils nous recommandaient de mettre en valeur les Asa multi-fonctions (réseau, nappe, bassin de stockage, pour différents usages, etc...) et qui ont une échelle multi-communale.
3. Dans une étude réalisée il y a quelques années en Midi-Pyrénées, nous avons constaté une évolution de certaines Asa qui, par extension ou fusion, devenaient ce type d'Asa œuvrant sur divers enjeux en acquérant progressivement cette échelle multi-communale et un fort poids stratégique sur leur territoire. Elles devenaient ainsi des acteurs majeurs de la gestion de l'eau sur le territoire : acteurs indépendants des gouvernances politiques traditionnelles tout en œuvrant à une échelle leur imposant d'interagir avec ces collectivités et de gérer l'eau et les ouvrages au service du territoire et de ses habitants, agricoles et non agricoles.

C'est ainsi que la Suisse nous aide à mieux comprendre en quoi les « Asa sont d'une étonnante modernité »...

Bonne lecture